

# « L'Europe ne peut pas se permettre de manquer la révolution des données »

**L'économie de la donnée est un pilier de la croissance, de la création d'emplois et du progrès social à venir.** Selon la Commission européenne, la valeur de l'économie européenne de la donnée pourrait passer de 285 milliards d'euros en 2015 à 739 milliards d'euros en 2020. Consommateurs et citoyens européens profiteront de produits et de services innovants et bénéficieront de garanties solides pour leurs droits et leur vie privée. Le Big Data permettra également aux gouvernements et aux autorités d'améliorer l'élaboration et l'efficacité des politiques publiques.

En 2016, la Commission européenne s'est engagée sur cette voie avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui entrera en application le 25 mai 2018, afin de renforcer les droits des personnes et de simplifier l'environnement réglementaire pour améliorer les opportunités économiques.

**Garantir la vie privée est essentiel pour maintenir la confiance des citoyens dans les technologies numériques.**

Les entreprises et organisations signataires considèrent que la confidentialité des communications électroniques et la protection des données personnelles sont, par essence, indiscutables ; elles souhaitent que ces principes essentiels soient prévus par un dispositif équilibré, favorable aux citoyens et aux acteurs numériques européens, au sein d'un écosystème digital innovant et dynamique.

**Or la proposition de règlement « e-Privacy », récemment votée au Parlement européen et actuellement débattue entre les États membres, n'atteindra aucun de ces objectifs.**

**Nous nous alarmons de dispositions qui, en l'état, n'offriront pas une protection efficace des citoyens ; renforceront les positions des acteurs déjà dominants de l'économie de la donnée ; menaceront le développement des start-up et des entreprises innovantes européennes, de la publicité en ligne, des opérateurs télécoms ainsi que d'autres secteurs d'activité ; et porteront atteinte au rôle essentiel de la presse et des médias dans la vie démocratique européenne.**

**En effet, le projet de règlement « e-Privacy » actuel :**

- offre aux acteurs globaux un traitement préférentiel pour la collecte et le traitement des données, notamment de localisation. Les données collectées par les terminaux et les systèmes d'exploitation seraient ainsi considérées comme par nature moins sensibles que celles liées aux réseaux de communication européens, sans aucune justification et au mépris d'une protection efficace et cohérente des consommateurs ;
- refuse la possibilité, pourtant offerte par le RGPD, de traiter les données dans le cadre de garanties appropriées, telles que l'intérêt légitime, le traitement ultérieur compatible et les finalités statistiques ;
- ne prend pas en compte la chaîne de valeur complexe de la publicité numérique et son évolution rapide ;

- délègue la gestion des cookies aux interfaces de navigation, privant les internautes de décider en conscience de la relation qu'ils souhaitent entretenir avec chacun des sites. Cette évolution créerait un désavantage majeur pour les acteurs numériques européens, en réduisant leurs capacités à collecter des revenus publicitaires avec des messages ciblés et pertinents. Elle diminuerait l'investissement possible dans un journalisme de qualité partout en Europe, en empêchant les éditeurs de presse et les médias d'établir une relation de confiance avec leurs lecteurs et de valoriser leurs contenus éditoriaux ;
- verrouille les entreprises technologiques et les startups européennes dans un marché local captif ;
- cible des technologies spécifiques, telles que le Machine-to-Machine, sans en démontrer le besoin, alors que la réglementation devrait être technologiquement aussi neutre que possible.

**Nous appelons les décideurs politiques européens et nationaux à revoir le projet de règlement « e-Privacy ». Le marché unique numérique mérite mieux qu'un texte aux effets de bord massifs et incontrôlés. Il a besoin de définitions claires et simples, distinguant les données personnelles et non personnelles, d'application cohérente et horizontale, afin d'assurer protection des personnes et développement de l'écosystème numérique européen.**

